



Lud'Info

N°12 - Juin 2025



LE MOT DU MAIRE

Chers Ludessoises, chers Ludessois,

Alors que l'année 2024 s'est achevée, je souhaite m'adresser à vous, pour faire le point ensemble sur les mois écoulés et partager avec vous les perspectives qui s'ouvrent pour notre belle commune.

L'année 2024 aura été, à bien des égards, riche et parfois exigeante. Sur le plan national comme international, les défis n'ont pas manqué. Mais ici, à Ludesse, nous avons su, une fois de plus, faire preuve de solidarité, de résilience et d'un esprit communautaire qui fait notre force.

Des projets concrets et des avancées locales

En 2024, plusieurs projets que nous avons engagés ont vu le jour ou sont en cours d'achèvement. Je pense notamment à la réfection du mur de soutènement rue des Avats à Chaynat, à la création d'un parking rue de la Condamine à Ludesse, à l'enfouissement des câbles aériens route de Ludesse à Chaynat, à la protection des peintures de l'église Saint-Etienne de Chaynat et à la réflexion pour un projet de restauration complète en partenariat avec la Fondation du patrimoine... Tous ces projets vous seront détaillés dans les pages qui suivent.

Je tiens également à saluer le travail de nos associations, qui font vivre Ludesse tout au long de l'année. Malgré des moyens parfois modestes, leur dynamisme et leur créativité permettent de tisser du lien entre les générations et de faire de notre village un lieu vivant, où il fait bon vivre. Continuons à participer à leurs manifestations et soutenons les efforts des bénévoles qui donnent de leur temps.

Un quotidien à améliorer ensemble

Nous savons que tout n'est pas parfait, et certains sujets méritent encore toute notre attention. L'entretien des chemins et des rues de nos villages, la sécurité routière à proximité de zones sensibles... sont des priorités que nous continuerons de traiter en 2025.

Nous avons aussi renforcé notre collaboration avec l'intercommunalité via de nombreux programmes et projets. Par exemple, le développement de transports en commun via le programme Cherpa, permet à chacun d'entre nous de pouvoir bénéficier d'une mobilité à moindre coût : n'hésitez pas à vous renseigner sur le site de l'Agglo Pays d'Issoire.

Regard tourné vers 2025

L'année qui s'ouvre sera placée sous le signe de la continuité. En 2025, nous poursuivrons et terminerons les programmes engagés en faveur d'une commune durable, solidaire et accueillante. Parmi les projets à venir : la réfection de la salle du conseil dans le cadre de la continuité de réaménagement de la mairie.

Nous développons encore la convivialité et le bien vivre à Ludesse avec l'accueil un vendredi soir par mois du camion ambulant Lavin'taine !

Ensemble, toujours

Plus que jamais, je crois que c'est ensemble que nous faisons avancer notre commune. Les élus, les agents municipaux, les bénévoles, et bien sûr vous tous, habitants, formez les piliers de ce que nous construisons jour après jour. Votre engagement, votre civisme et votre bienveillance sont précieux et je vous en remercie sincèrement.

Continuons d'avancer, ensemble, pour faire de Ludesse un village à notre image : authentique, solidaire et tourné vers l'avenir.

Avec toute ma considération et mon attachement,

Votre maire
Nicolas ALIZERT

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Particularité depuis cet exercice, nous avons changé de système de suivi comptable et sommes passés à la norme M57. Les intitulés des comptes et leur classement changent donc par rapport aux exercices précédents.

Nous restons très vigilants dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les hausses colossales notamment sur les dépenses d'énergie. Malgré tous ces efforts, les dépenses de fonctionnement progressent de 6,5%, alors que les recettes progressent seulement de 1,8%.

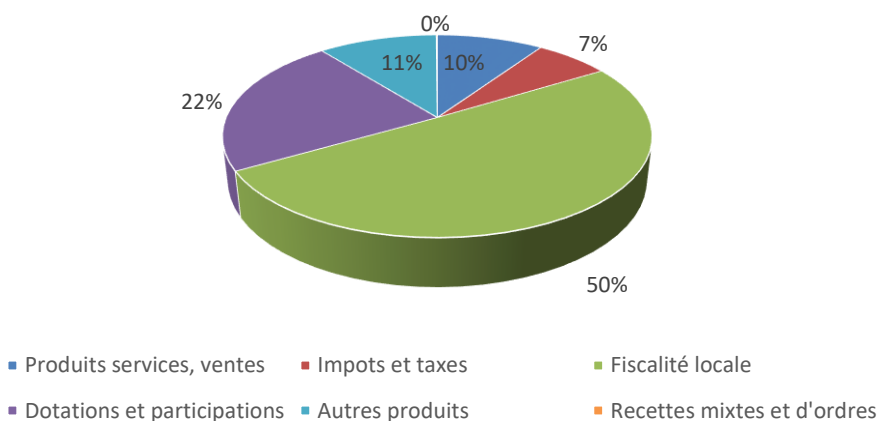
Une partie des investissements réalisés (amélioration système de chauffage de l'école) et futurs (réfection et isolation de la salle du conseil) doit également permettre de limiter les coûts de fonctionnement. Il est important de garder cet objectif afin d'avoir un excédent de fonctionnement toujours confortable.

Ce dernier s'élève cette année à 51 262 €. Ainsi l'excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2025 s'élève désormais à 217 654€.

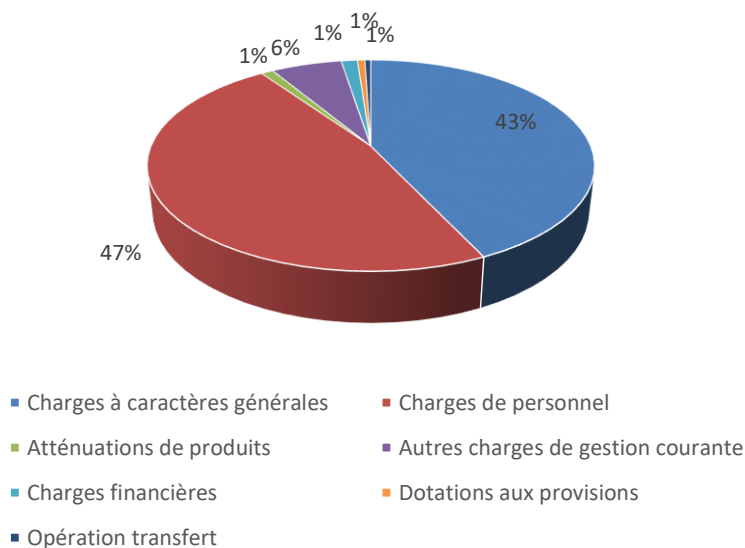
Cette rigueur de gestion permet donc de continuer à envisager des travaux d'investissement et de réfection du patrimoine communal.

De plus, un programme d'investissement dans du petit matériel s'avère nécessaire afin de mieux équiper l'atelier, dans un objectif de recrutement d'un agent technique au départ à la retraite de l'agent communal.

Recettes de fonctionnement (386 808€)



Dépenses de fonctionnement (335 546€)



Classes et effectifs pour l'année 2024-2025

Les trois classes étaient réparties comme suit :

- PS-MS-GS : 29 élèves (11 PS, 4 MS, 14 GS). Enseignante : Noémie VERNY.
- CP-CE1-CE2 : 16 élèves (5 CP, 8 CE1, 3 CE2). Enseignante : Véronique CHAUTARD.
- CM1-CM2 : 19 élèves (11 CM1, 8 CM2). Enseignante : Séverine CLAVERIE (Directrice de l'école).

Effectifs à la date du 28 mars 2025 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
11	4	14	5	8	3	11	8	64

Projets

Un nouveau projet d'école a été rédigé pour les années 2024-2027. Les grands axes de ce projet sont :

- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire. Le programme pHARe (lutte contre le harcèlement), les heures d'enseignement consacrées aux compétences psycho-sociales ainsi que le travail effectué l'an dernier sur l'élaboration d'une charte commune à tous les temps de présence de l'enfant à l'école, entrent dans ce domaine.
- L'éducation au développement durable avec l'objectif d'une labellisation au niveau 2 de l'E3D (école en démarche globale de développement durable).
- Les enseignantes veilleront également, par les apprentissages mais également par l'intervention de partenaires extérieurs, à développer les parcours santé et culturel.

Différents projets sont mis en place à l'école sur cette année scolaire :

- Projet « Sensibilisation au patrimoine » proposé par l'Agglo Pays d'Issoire
Les trois classes ont bénéficié d'une intervention sur le thème « Quel fabuleux bestiaire ! ». Une guide-conférencière du Pays d'Art et d'Histoire a présenté aux élèves l'univers des animaux fabuleux. Cette intervention a été complétée par la visite guidée de l'abbatiale Saint-Austremoine à Issoire jeudi 10 avril pour les élèves de CP, CE et CM.
- Projet intergénérationnel
Les deux classes d'élémentaire participent à un projet intergénérationnel sur le thème « Mon école ». Une réflexion collective sur l'école d'autrefois a été organisée, les élèves ont ensuite rencontré les résidents de l'EHPAD (Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes) de Saint-Amant-Tallende pour échanger sur l'évolution de l'école au fil des années.
- Projet « arbre du bonheur »
Un projet d'affichage collectif concernant toute l'école portera sur le thème du bonheur.

Sorties scolaires

- Journée à Issoire
La journée du 10 avril à Issoire a été l'occasion pour les élèves des classes élémentaires de bénéficier d'un temps d'accueil à la ludothèque d'Issoire et d'une visite de la nouvelle exposition de la Tour de l'Horloge sur le thème du voyage.

- Cinéma

La classe de maternelle assiste à trois séances de courts-métrages au cinéma « Le Modern » d'Issoire.

Sport

Des séances de natation ont été mises en place pour les élèves du CP au CM2 du 13 septembre au 15 novembre 2024. L'Agglo Pays d'Issoire organise, coordonne et finance ce projet.

PERSONNEL MUNICIPAL

Les élus tiennent à remercier le personnel municipal pour leur investissement quotidien afin d'assurer le bon fonctionnement de notre commune.

L'équipe des agents municipaux se compose comme suit :

Amélie BERNONVILLE : agent de restauration scolaire et d'entretien (école)

Marie-Claire CHAUVET : secrétaire de mairie

Christian CROS : agent technique

Marie-Laure PRUGNARD : agent technique (école)

Laëtitia VERDIER : agent de restauration scolaire et d'entretien (école)

AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX

Bâtiments

Réfection salle du Conseil

Dans la continuité des travaux de restauration de la mairie, la commune a entrepris la réfection de la salle du Conseil municipal. Cet aménagement vise à moderniser cet espace essentiel à la vie démocratique locale tout en poursuivant les objectifs de performance énergétique. Les travaux réalisés permettront une meilleure isolation thermique, réduisant ainsi les besoins en chauffage et les dépenses énergétiques. L'équipement a également été repensé pour améliorer le confort et l'accessibilité de la salle, dans le respect du patrimoine du bâtiment. Cette rénovation s'inscrit dans une démarche globale de transition énergétique et de valorisation du cadre de travail des élus et des agents municipaux. La municipalité remercie par avance les habitants pour leur compréhension durant la durée des travaux.

Voirie

Réfection du mur de soutènement rue des Avats à Chaynat

Dans le souci de préserver la sécurité des usagers et de garantir l'accès aux ayants droit, des travaux de réfection ont été entrepris sur le mur longeant la rue des Avats à Chaynat. Ce mur, dégradé par le temps et les violentes intempéries, présentait un risque potentiel pour les riverains et les usagers du chemin sur environ 100 mètres. Les travaux ont consisté à consolider la structure de fondations inexistantes, remplacer tous les éléments instables et assurer un drainage adapté afin de prévenir de nouvelles dégradations. Cette intervention vise à restaurer la stabilité de l'ouvrage.

La partie aval du mur, côté terrain privé, sera habillée en pierre par le propriétaire riverain que nous remercions sincèrement. Ainsi le caractère rural et patrimonial du site sera préservé. Grâce à cette réhabilitation, l'accès peut désormais être rouvert à tous les ayants droit, en toute sécurité. La commune remercie les habitants pour leur compréhension durant la période des travaux et reste engagée dans l'entretien et la valorisation de son patrimoine local. Une réflexion sur la réfection du revêtement de la rue est en cours.



Avant travaux



Après travaux

Création d'un parking rue de la Condamine à Ludesse

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité, la commune de Ludesse a récemment acquis une parcelle située rue de la Condamine. Cet espace a été aménagé en parking le long de la rue afin de répondre aux besoins croissants de stationnement dans le secteur. Cette initiative vise à offrir aux résidents comme aux visiteurs une solution pratique et sécurisée, tout en désengorgeant les rues avoisinantes. Ce parking permettra, nous l'espérons, d'éviter le stationnement sauvage sur les zones paysagères route de Chaynat. Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large de valorisation des espaces publics et de renforcement de la tranquillité urbaine. La municipalité remercie d'ores et déjà les habitants qui joueront le jeu en se garant sur ce lieu. De plus, une amélioration de l'espace boisé attenant est à envisager. Si des habitants sont intéressés par la démarche pour réaliser les travaux et récupérer le bois, merci de vous rapprocher des élus.

Enfouissement des réseaux route de Ludesse à Chaynat

Dans le cadre de l'embellissement et de la sécurisation de ses espaces publics, la commune a lancé un chantier d'enfouissement des réseaux aériens à l'entrée du bourg de Chaynat, sur la route de Ludesse. Ce projet, mené en concertation avec les différents gestionnaires de réseaux, visait à faire disparaître les lignes électriques et téléphoniques, souvent perçues comme inesthétiques et exposées aux aléas climatiques. En plus d'un gain esthétique, l'enfouissement contribue à la fiabilisation des services et à la sécurité des usagers, en particulier lors d'intempéries. Ces travaux participent également à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'attractivité du village. La municipalité remercie les riverains pour leur patience durant la durée du chantier, et se félicite de cette avancée qui marque une nouvelle étape dans l'aménagement harmonieux de la commune.

Procédure de récupération des biens sans maître

La commune de Ludesse a engagé une procédure de récupération des biens sans maître présents sur son territoire en collaboration avec l'Agglo Pays d'Issoire. Cette démarche administrative très lourde permet à la commune d'intégrer dans son patrimoine des biens immobiliers abandonnés ou sans propriétaire connu depuis plus de 30 ans. L'objectif est double : régulariser certaines situations foncières et sécuriser des zones devenues potentiellement dangereuses ou sources de nuisances

(ruines). Cette procédure, encadrée par le Code général de la propriété des personnes publiques, offre à la commune la possibilité de valoriser ces espaces, en vue de futurs projets d'aménagement ou de préservation du cadre de vie. La municipalité reste à l'écoute des administrés pour toute information ou signalement concernant ces biens.

Fermeture du réseau cuivre et déploiement de la fibre

Historiquement déployé par Orange, le réseau cuivre a permis l'accès à la téléphonie fixe et à l'internet ADSL via la prise en T. Aujourd'hui, ce réseau est progressivement remplacé par la fibre optique, plus performante, plus économe en énergie et mieux adaptée aux usages numériques actuels. Ce changement s'inscrit dans le Plan France Très Haut Débit, visant une couverture généralisée d'ici fin 2025.

Le retrait du cuivre se fait par lots de communes, selon l'état d'avancement du déploiement et de l'adoption de la fibre. Certaines communes peuvent donc être concernées rapidement, tandis que d'autres le seront plus tard. La fermeture ne pourra intervenir que lorsque 100 % des locaux d'une commune seront éligibles à la fibre, garantissant une transition sans rupture de service pour les usagers. Le chantier de déploiement de la fibre optique étant encore en cours, les lots ne sont pas tous encore constitués et il n'est pas possible pour toutes les communes de savoir à quelle échéance les services seront officiellement coupés, c'est le cas pour notre commune.

Pour vous accompagner dans l'information, vous pouvez également consulter le site : <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit>

PATRIMOINE

Restauration de l'église, du logis du commandeur et de leurs décors peints, étude préalable, diagnostic des ouvrages et mesures d'urgences



L'ancienne commanderie de Chaynat fait l'objet d'une importante initiative de restauration. Ce site, inscrit aux Monuments Historiques depuis 2001, a longtemps souffert de l'abandon et du manque d'entretien. L'église et le logis du commandeur, les deux parties essentielles de la commanderie, sont particulièrement dégradés. Si l'extérieur a été perturbé par des constructions du XIXe siècle, l'intérieur, bien que marqué par une campagne de décoration du XIXe, porte encore des traces des décors primitifs. Ces derniers, surtout ceux présents dans le logis du commandeur, sont d'une grande qualité et racontent l'histoire de ce lieu. Une partie des décors peints a d'ailleurs été classée en 1973, témoignant de leur rareté et de leur valeur historique.

En 2023, la mairie a lancé un appel d'offres pour la restauration de ce site emblématique. Après avoir obtenu les financements nécessaires en 2024, l'étude préalable et l'avant-projet ont été réalisés. Un certain nombre d'experts, dont des historiens de l'art et des restaurateurs spécialisés, ont été sollicités pour analyser et documenter les décors peints.

Des mesures conservatoires ont été entreprises pour stopper l'altération des peintures et protéger les lambris et stalles de l'église. Ces interventions préventives, menées dès l'été dernier, ont permis de limiter les pertes et de stabiliser l'état des décorations. Cependant, la fragilité des bois dans l'église empêche toute restauration complète sans risque de perdre une grande partie du patrimoine mobilier.





Une souscription publique de la Fondation du patrimoine Auvergne, destinée à financer les mesures de sauvegarde, est en cours de création. Nous vous informerons dès son ouverture pour pouvoir faire un don (déductible des impôts).

ANIMATION ET COMMUNICATION

Animations / Événements

Repas des aînés

Le repas des aînés s'est tenu à la salle polyvalente de Ludesse dimanche 12 janvier 2025. Le repas était assuré par le traiteur « Les 3 garçons » d'Issoire et l'animation par la troupe de cabaret Eightimes.

Des paniers garnis ont été remis aux aînés qui n'ont pas pu participer à ce moment de convivialité.



Fêtes patronales

Les fêtes patronales de Ludesse et Chaynat ont été célébrées respectivement les dimanches 28 juillet et 4 août 2024. Ce fut l'occasion pour les habitants de se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la Mairie. Nous vous donnons rendez-vous cet été pour célébrer ces traditions.

Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont tenues aux monuments aux morts de Ludesse et Chaynat. A l'occasion des 80 ans de l'armistice du 8 mai 1945, deux élèves de l'école, Jeanne ALIZERT et Julia RABY, ont lu un texte et déposé la gerbe communale.



11 novembre 2024 à Chaynat



8 mai 2025 à Ludesse

Théâtre

Samedi 25 janvier, la commune a accueilli la troupe du Théâtre de l'Horloge à Gerzat pour une représentation de la pièce de Béatrice MASSENET, « Comme des sœurs ». Une partie des bénéfices était reversée à l'association « Spondyl & Handicap ô Sport » Auvergne, qui lutte contre la spondylarthrite ankylosante.

Ces représentations caritatives seront organisées régulièrement sur notre commune, la prochaine devrait avoir lieu à l'automne prochain.

Tripes day

La société de chasse de Ludesse a organisé samedi 8 mars un repas tripes, ouvert à tous, dont une partie des bénéfices a été reversée à l'association Acte Auvergne, qui accompagne et améliore le quotidien des enfants atteints de cancer.

Inauguration huilerie des Bonnes Fées

L'huilerie des Bonnes Fées a été reprise en fin d'année 2024 par Guillaume CHAUBRON et Sébastien JAFFEUX, respectivement producteur de lentilles à Champeix et apiculteur à Courgoul, à la suite de Françoise GIMET, fondatrice de l'huilerie. Malgré le froid mordant, ce passage de relais a été l'occasion d'une inauguration qui a réuni de nombreux habitants, élus et partenaires de l'huilerie, vendredi 14 mars.



Critérium du Dauphiné

A l'occasion de la 2^e étape du Critérium du Dauphiné qui reliera Prémilhat (Allier) à Issoire lundi 9 juin, les plus grands cyclistes mondiaux (Tadej POGACAR, Jonas VINGEGAARD, Remco EVENEPOEL entre autres) traverseront Ludesse. Cette course sera également la dernière de l'Auvergnat Romain BARDET.

Leur arrivée dans la commune est prévue aux alentours de 15 heures. N'hésitez pas à venir les admirer !



VIE ÉCONOMIQUE



Le food-truck « Chez Flavia » est présent les mercredis de 18h à 21h place du Chanvre à Ludesse. Flavia propose burgers, en-cas, glaces et boissons.

L'huilerie des Bonnes Fées a été reprise en fin d'année 2024 par Guillaume CHAUBRON et Sébastien JAFFEUX qui poursuivent son activité au 16 bis, rue de l'Eglise à Ludesse.



Depuis avril, Hugues CAPPUCCIA et Susie MAUVIEUX déposent leur **wine-truck « Lavin'taine »** à Ludesse **un vendredi par mois**. Hugues, sommelier de formation, vous propose une sélection de vins accompagnés de planches ou de plats concoctés par Susie. Des soirées thématiques sont également prévues.

Le distributeur de pain est alimenté quotidiennement par la boulangerie « Le Pti Mitron » de Chidrac en pains, baguettes et viennoiseries place du Chanvre à Ludesse.



L'ancien garage municipal est à louer pour une création d'activité artisanale ou commerciale. Toute personne intéressée peut contacter la Mairie pour de plus amples informations.

ASSOCIATIONS

Association des parents d'élèves de Ludesse-Chaynat

L'APE a pour but d'organiser des événements afin de récolter des fonds pour soutenir les différents projets scolaires et apporter une convivialité au sein de l'école.

Les bénéfices recueillis au cours des différentes actions ont permis cette année d'acheter des cadeaux de Noël à tous les enfants de l'école, d'offrir un spectacle de Noël, de proposer des goûters et de prendre en charge un spectacle dans le cadre scolaire.

Cette année, l'équipe de l'APE a organisé et participé à différents événements :

Halloween

Jeudi 31 novembre, les petits monstres ont envahi le village pour récolter des friandises, une chasse suivie d'un banquet des sorcières pour se restaurer.

Le spectacle de Noël

Samedi 14 décembre, le traiteur « MAILLOT LOC » est venu régaler nos papilles avec une délicieuse truffade proposée à la vente sur place ou à emporter. Le repas était suivi d'un spectacle du cirque FRATELLINI.

Les ventes de Noël

Durant le mois de décembre, l'APE a proposé une vente de bougies et d'articles de Noël personnalisés.

Goûter de Noël

Vendredi 20 décembre, l'école a proposé son marché de Noël avec les créations des enfants. A cette occasion, l'APE a offert un goûter aux enfants avec la visite surprise du Père Noël doté d'une hotte bien remplie.

Carnaval

Vendredi 14 mars, les enfants sont venus déguisés à l'école et l'APE leur a offert le goûter.

Loto

Dimanche 23 mars, l'APE a organisé son traditionnel loto.

Kermesse

Le 27 juin, l'année scolaire se clôturera par la kermesse où nous pourrons nous retrouver autour d'un bon repas convivial et diverses activités.

Le bureau de l'APE se renouvelle chaque année, n'hésitez pas à venir les rencontrer lors de l'assemblée générale qui aura lieu en septembre 2025.

L'équipe

Marine LECOMTE – Présidente

Angelo PALLARES – Vice-Président

Elodie PALAIS – Secrétaire

Justine BENDAIOU – Trésorière

Mélanie RABY – Trésorière Adjointe

Sébastien CAPPAS – Membre d'honneur



APE Ludesse Chaynat
Groupe WhatsApp



Contact :

Mail : ape.ludesse63@gmail.com - Facebook : APE Ludesse Chaynat

Club de gymnastique « Les Gazelles de Ludesse »

Les cours ont lieu les lundis de 20h à 20h15 dans la salle polyvalente de Ludesse, dans la bonne humeur, encadrés par Marie-Noëlle FOUSTEL. Les disciplines sont très variées : cardio, renforcement musculaire, Pilates, yoga... Le club prend les inscriptions en cours d'année.

Les adhérentes participent chaque année à Clermont en Rose, Issoir'Ose et la Chamaliéroise au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Contact : Florence COUFORT – Tél. 06 79 20 28 97 – Mail : florence.coufort@orange.fr

Comité des fêtes de Ludesse et Chaynat

Le comité des fêtes de Ludesse et Chaynat a été repris à l'été 2021. Son bureau est composé de Martin CHEDAILLE (Président), Lucie GUILLAUME (Trésorière), Alexis TACHEIX (Secrétaire), et leurs adjoints : Quentin DA SILVA (Vice-président) et Ryan BARATIER (Trésorier adjoint).

Les gènes de l'association restent inchangés :

- Rassembler les habitants de nos deux villages ;
- Organiser des événements et des activités de convivialité ;
- Mettre en place des activités et événements aussi bien pour les plus jeunes que les plus anciens.

Toute personne bénévole est la bienvenue au sein de l'association. Le comité est également ouvert à toute proposition d'activités ou d'événements.

Contact : Martin CHEDAILLE (Président) – Tél. 06 69 79 17 38 – Mail: martinchedaille@gmail.com

Société de chasse La Perdrix



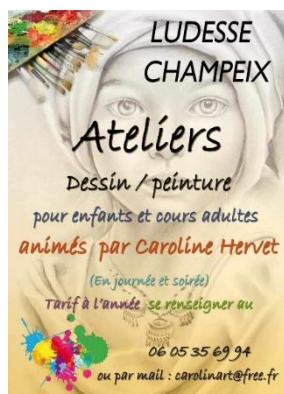
La société de chasse compte une vingtaine de membres, chaque année elle organise un concours de belote en février et un ball'trap fin juin.

Contact : Roland BATISSE (Vice-président) – Tél. 06 09 59 09 58 - mail: earlbatisse@gmail.com.

ACTIVITÉS

Cours de peinture et de dessin

Vous vous sentez une âme d'artiste ? Deux habitantes de la commune proposent des cours de dessin et de peinture à Ludesse pour enfants, adolescents et adultes.



Naissances*

CHABAUD Louis, Michel le 21/05/2024
EUGÈNE Albane le 21/06/2024



*Les naissances annoncées ci-dessus sont celles dont la parution dans la presse a été acceptée par les parents.

Mariages*

BURG Chloé et EUGÈNE Julien le 20/09/2024



*Les mariages annoncés ci-dessus sont ceux dont la parution dans la presse a été acceptée par les mariés.

Décès

AUBERT Raphaël le 20/09/2024
CLAUSTRE Alexis le 10/03/2024



FORMALITÉS

Demande ou renouvellement de carte nationale d'identité et de passeport

A proximité de notre commune, la mairie de Champeix propose ce service. Le rendez-vous doit être pris par téléphone au 04.73.96.73.39 ou en ligne sur le site Internet de la commune : <https://village-champeix.fr/carte-didentite/>

Recensement des jeunes âgés de 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (délai de 3 mois à compter du 16^e anniversaire), avec une pièce d'identité et un livret de famille.

INFORMATIONS PRATIQUES

Gestion des déchets

Composteurs collectifs

Le composteur partagé de Chaynat est situé rue des Foussats, celui de Ludesse place du Chanvre.

Vos référents composteurs sont :

- Pour Chaynat : Lucie POULET et Margot NEYRIAL
- Pour Ludesse : Patrick SCHUMACHER et Dominique RABY

N'hésitez pas à les contacter pour toute question concernant votre composteur de proximité.

Composteurs individuels

Depuis le 5 avril 2023, **les composteurs individuels de jardin sont mis à disposition gratuitement !** Vous pouvez d'ores et déjà commander votre composteur et vous inscrire à la formation obligatoire (environ 30 minutes) durant laquelle vous allez le recevoir. L'inscription se fait en ligne sur le lien suivant : <https://www.valtom63.fr/module-composteurs/>

Le composteur est mis à disposition pendant 7 ans, après quoi il sera possible de le remplacer s'il est abîmé. L'acquisition d'un deuxième composteur est possible, mais il sera facturé.

Une opération « Adopte deux poules » est menée par le SICTOM des Couzes chaque année, au printemps et à l'automne. Le Syndicat fournit gracieusement 2 poules aux adoptants. On estime qu'une poule consomme 150 kg de biodéchets par an.

Tri sélectif

Des sacs pour transporter vos déchets de tri sélectif sont disponibles en mairie, sur simple demande auprès du secrétariat.

Le tri sélectif a été mis en place aux cimetières de Ludesse et Chaynat.

Attention, les sacs placés dans les containers de tri sélectifs ne sont pas triés ! Merci de déposer vos déchets bruts.

Colonnes de tri

Des colonnes de tri seront déployées à Ludesse et à Chaynat à l'automne 2025 pour le dépôt des ordures ménagères et du tri sélectif. Les bacs individuels et points propres disparaîtront.

Si une de ces initiatives vous intéresse ou vous pose question, n'hésitez pas à contacter le SICTOM des Couzes par téléphone au 04 73 96 77 75 ou par mail à sictomdescouzes.prevention@orange.fr.

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Le jeudi : ordures ménagères (*sauf juillet et août*) et tri sélectif

Le lundi (*uniquement en juillet et août*) : ordures ménagères

Les bacs doivent être sortis la veille, la collecte pouvant être effectuée le matin de bonne heure.

Déchèterie de Montaigut-le-Blanc (Route de Reignat à Montaigut-le-Blanc)

Suite à la mise aux normes de la déchèterie de Montaigut-le-Blanc, le SICTOM des Couzes a créé un espace de seconde vie pour déposer des objets encore en bon état, tels que des meubles, textiles, vaisselle, jouets etc.

Cette zone de réemploi est localisée dans un caisson aménagé, décoré d'une fresque haute en couleur par l'artiste graffeur Byen Siembre. Ne jetez plus, donnez !



Jours et horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 - Fermée le lundi

Tél : 04.73.96.72.11 – <https://sictomdescouzes.fr/>

SICTOM des Couzes

Bravo et merci aux habitants et visiteurs de notre territoire !

Grâce aux efforts de chacun en matière de tri, de compostage et de manière générale, de réduction des déchets, le SICTOM des Couzes a pu baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2024 : une première depuis 2003. La poursuite de vos efforts et l'engagement de nos équipes de collecte et de prévention doit nous permettre d'assurer la maîtrise des coûts.

Le SICTOM des Couzes affiche un bilan positif et poursuit ses actions en matière de prévention, telles que la mise à disposition sans facturation de composteurs de jardin sur www.valtom63.fr, l'ouverture de sites de compostage partagé et de plateformes de branches dans les communes, deux distributions de poules par an, mais aussi l'accompagnement d'établissements souhaitant améliorer la gestion de leurs déchets.

En 2024, plus de 800 composteurs individuels ont ainsi été distribués, 50 composteurs de quartiers installés, 400 poules distribuées, permettant de proposer une solution de gestion à la source des biodéchets à plus de la moitié de la population du territoire, et ainsi de détourner des ordures ménagères plus de 600 tonnes de matière organique.



Agents et élus se sont mobilisés sur de nombreux événements au cours de l'année. Une « brigade d'été », que vous avez pu rencontrer sur les marchés, les plages, les départs de randonnée a été recrutée sur la période estivale afin de renforcer l'équipe de prévention sur plus de 40 manifestations... Les animations dans les écoles rencontrent toujours un franc succès et le nombre d'élèves sensibilisés a presque doublé sur l'année 2024.

Le déploiement des colonnes se poursuit. Depuis juillet 2024, 12 communes du syndicat ont été équipées de points d'apport volontaire qui amélioreront la qualité du tri et sécuriseront les métiers liés à la collecte. D'ici 2026, près de 1500 colonnes seront déployées sur l'ensemble du territoire en concertation avec chaque commune, pour remplacer les quelques 8000 bacs en place.



Des rendez-vous sont déjà pris pour 2025 : écoles, événements, distributions de composteurs dans les communes et bien d'autres projets se mettent en place autour du réemploi, de la réduction et du tri des déchets. Venez nous rencontrer, échanger, ou poser vos questions à ces occasions.

Communiqué du SICTOM des Couzes

LES COMPTEURS D'EAU COMMUNICANTS

La distribution de l'eau potable sur votre commune est assurée par le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise qui l'a confié, dans le cadre d'une délégation de service public, à SUEZ. Afin de moderniser ce service et faire face aux enjeux sur la ressource, le SME déploie la technologie de télérelève sur tous les compteurs de son territoire. Ce projet débute au premier semestre 2025 pour une durée de 30 mois et sera mené par SUEZ dans le cadre d'un marché public.

INSTALLATION DE VOTRE COMPTEUR COMMUNICANT :

Le déploiement des compteurs communicants nécessite une intervention des agents SUEZ ou de son prestataire sur votre compteur. Si celui-ci est trop ancien, il sera remplacé par un équipement neuf et sans surcoût pour l'usager.

Afin de vous informer de l'intervention de remplacement, un courrier sera adressé à chaque usager. Deux cas de figures peuvent se présenter :

- votre compteur est accessible : votre présence n'est pas indispensable ;
- votre compteur n'est pas accessible du domaine public : il sera nécessaire que vous preniez contact avec le service client afin de fixer un rendez-vous.

POURQUOI UN COMPTEUR COMMUNICANT ?

Une fois installé et le service activé par SUEZ, ce compteur vous permettra :

- d'être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite. Vous pourrez choisir le mode de communication de cette alerte ;
- de suivre votre consommation d'eau jour après jour sur internet pour faire des économies avec l'aide d'une application d'accompagnement dédiée ;
- d'être facturé en fonction de vos consommations réelles et non estimées ;
- de ne plus être dérangé par la relève des compteurs.

LA TÉLÉRELÈVE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compteur communicant fonctionne grâce à un émetteur radio de faible puissance. L'émetteur placé sur le compteur communique l'index de consommation à un récepteur par voie hertzienne. Ce récepteur transmet ensuite l'index du compteur au gestionnaire du réseau d'eau en passant par le réseau de téléphonie, en toute sécurité.





L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉNOVATION

L'Agence nationale de l'habitat et l'Agglo Pays d'Issoire vous aident à **financer les travaux de rénovation de votre bien**. Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, des aides financières existent.

Des primes spécifiques ont également été mises en place par l'Agglo Pays d'Issoire, telles que la **prime à la sortie de « vacance »** ou encore le **bonus ruralité**.

QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

- La **réhabilitation globale de logements dégradés** : électricité, plomberie, sanitaire, rénovation énergétique ...
- Les **économies d'énergie** : isolation des combles, remplacement des menuiseries, chauffage ...
- L'**adaptation du logement** : remplacement d'une baignoire par une douche adaptée, installation d'une rampe d'accès, monte-escalier ...
- La **rénovation ou la création de logements locatifs** par les bailleurs
- La **rénovation des façades**



QUI CONTACTER POUR EN SAVOIR PLUS ?

Pour être accompagné dans votre projet et savoir le montant des aides auquel vous avez droit, vous pouvez contacter **Rénov'Actions 63**, le **service public neutre**, partenaire de l'Agglo Pays d'Issoire. Les conseillers seront là pour vous accompagner tout au long de votre projet, **gratuitement**.

Si vous préférez en discuter en face à face avec un conseiller, Rénov'Actions assure des **permanences dans les Maisons France Services**.

Pour prendre rendez-vous avec nos conseillers, contactez le **04 73 42 30 72**.



LES AUTRES AIDES API EN MATIÈRE D'HABITAT

Au-delà des aides financières, API a mis en place des partenariats avec des professionnels pour vous accompagner **gratuitement** et **sans rendez-vous** sur d'autres thématiques :

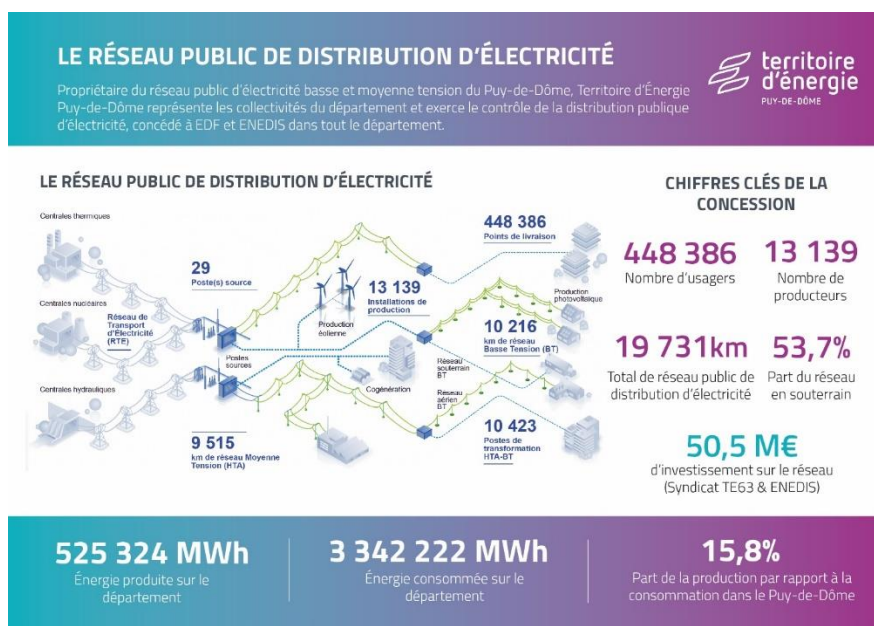


Si vous avez des questions juridiques, financières ou fiscales concernant votre logement, que vous soyez locataire ou propriétaire, prenez rendez-vous avec **l'ADIL 63**. Une permanence ADIL a lieu **tous les 1ers jeudis du mois à l'Agglo Pays d'Issoire**.

Si vous avez des questions sur vos projets de constructions, de réhabilitations et d'aménagements d'espaces intérieurs ou extérieurs, prenez rendez-vous avec le **CAUE**. Architectes, urbanistes et paysagistes pourront répondre à vos questions. Une permanence est assurée **tous les 1ers jeudis du mois (seulement le matin), à l'Agglo Pays d'Issoire**.



Distribution d'électricité



Transport

Composé de trois services distincts (navette urbaine régulière, transport à la demande urbain et transport à la demande rural), le réseau de transport collectif Cherpa offre à tous les usagers une solution de mobilité interne au territoire, quelle que soit leur commune de résidence.

Ces trois services de transport sont proposés au prix unique de 18€ par an (gratuit pour les moins de 12 ans) valable un an à compter de la date d'achat.

Cherpa rural à la demande

Le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire est découpé en 7 secteurs géographiques. Le transport prend en charge le voyageur à son domicile et le dépose dans le bourg-centre du secteur ou à Issoire selon un calendrier par secteur (aller-retour possible).

Réservation jusqu'à la veille du trajet à 14h (jusqu'au vendredi à 14h pour un trajet le dimanche ou le lundi).

Le service Cherpa Rural

SECTEUR CHAMPEIX

DEPUIS :
Champeix • Chidrac • Clémensat • Courgoul • Grandeyrolles • Ludesse • Montaigut-le-Blanc • Neschers • Plauzat • Saint-Cirgues-sur-Couze • Saint-Floret • Saint-Vincent • Saurier • Verrières

VERS ISSOIRE
Centre-ville et équipements sportifs
Mercredi après-midi
entre 13h30 et 17h30
Samedi matin
entre 7h30 et 13h

VERS CHAMPEIX
Vendredi matin
entre 9h30 et 13h

Cherpa Rural À LA DEMANDE
Sur 8 secteurs de l'agglomération vers le **bourg local** et/ou **Issoire**. **Prise en charge au domicile et dépose aux arrêts** définis de chaque secteur.

Projet Alimentaire Territorial : repensons notre alimentation au plus près du territoire

Comment favoriser une alimentation plus locale, plus saine et plus respectueuse de l'environnement ? C'est tout l'enjeu du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** d'Agglo Pays d'Issoire. Cette initiative rassemble **producteurs, consommateurs, collectivités, associations et acteurs économiques** pour construire dans une démarche collaborative et participative un système alimentaire plus durable et accessible à tous.

Le PAT agit concrètement à travers plusieurs actions :

- ✓ **Soutien aux circuits courts** : mise en avant des producteurs locaux via une carte interactive (en cours de création) et accompagnement des filières locales.
- ✓ **Éducation à l'alimentation** : ateliers pédagogiques pour les écoles et sensibilisation du grand public sur le bien manger.
- ✓ **Agriculture résiliente** : favoriser l'installation, la transmission, les innovations, la conversation et l'évolution agricole.
- ✓ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : actions de sensibilisation et développement de solutions de redistribution.

En tant qu'habitant, vous pouvez aussi agir en signant la **Charte de l'Alimentation**. Vous montrerez ainsi votre soutien à cette démarche et encouragerez l'agriculture de proximité et les pratiques responsables. Chaque engagement compte pour renforcer les circuits courts, préserver nos ressources et garantir un accès à une alimentation de qualité pour tous.

Vous pouvez vous rendre directement sur le site internet d'Agglo Pays d'Issoire pour une signature de la Charte rapide en ligne : <https://capissoire.fr/projet-alimentaire-territorial/>

Pour plus d'information, adressez-vous à l'Agglo Pays d'Issoire par mail sur pat@capissoire.fr ou par téléphone au 04 73 55 94 56.

Services publics

Agglo Pays d'Issoire

L'Agglo Pays d'Issoire gère les compétences suivantes :



Coordonnées : 20 rue de la Liberté - BP 90162 - 63504 ISSOIRE cedex
Tél. 04 15 62 20 00 – Site web : www.capissoire.fr

Maison de services

La maison de services de Champeix, labellisée Maison France Services, regroupe sur un même lieu des services publics de proximité. Elle permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique, sur des thématiques de la vie quotidienne : emploi, santé, social, famille, logement/habitat, justice, retraite...

Les espaces France Services vous renseignent et vous accompagnent dans vos démarches concernant neuf services :

Ministère de l'Intérieur : aide au renouvellement des papiers d'identité, permis de conduire, carte grise

Finances publiques : déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source

Justice : accompagnement de l'usager dans l'accès au droit

Assurance maladie (permanences de la CPAM les lundis matin de 9h à 11h30 en visioconférence)

Assurance vieillesse

Allocations familiales (CAF)

Pôle emploi

Mutualité sociale agricole (MSA)

La Poste

Vous trouverez également un espace numérique (tablette, ordinateur et connexion Wi-Fi), un espace documentaire, des permanences et un bureau confidentiel pour les rendez-vous en visio-conférence avec les opérateurs.

Enfin, la maison de services reste votre interlocuteur de proximité pour l'ensemble des services de l'Agglo Pays d'Issoire, et notamment pour les aides dans le cadre du dispositif associations (reprographie, prêt de véhicule, ...), les informations locales et touristiques, etc.

Maison de services de Champeix

Place de la Halle

63320 CHAMPEIX

04 15 62 20 17

mds.champeix@capissoire.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h – 12h

Mardi : 14h – 18h

Mercredi : 9h – 12h

Jeudi : 9h – 12h / 14h – 18h

Vendredi : 9h – 13h / 14h – 17h



Mairie de Ludesse

Jours et heures d'ouverture au public de la mairie :

Lundi de 16h à 17h30 – Mardi de 17h à 19h – Vendredi de 10h à 12h (mairie fermée le mercredi).

Téléphone : 04 73 96 21 33

Mail : mairie.ludesse@wanadoo.fr

Permanences du Maire et des adjoints (en alternance) le mardi de 18h30 à 19h30 et sur rendez-vous.

Les actualités de la commune et les informations pratiques sont consultables sur le site www.mairie-ludesse.fr, récemment remanié. **N'hésitez pas à vous abonner pour recevoir les notifications de nouvelles actualités sur le site.**



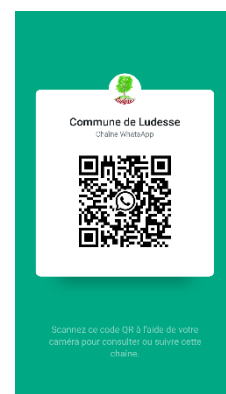
Les pages Facebook des élus et de la commune et le compte Instagram « Commune de Ludesse » relaient également les actualités de la commune.

Pages Facebook : <https://www.facebook.com/elus.ludesse.5> et <https://www.facebook.com/commune-ludesse>

Compte Instagram : @communeludesse

Nouveau ! La chaîne WhatsApp « Commune de Ludesse » permet de s'informer sur les actualités de la commune. N'hésitez pas à vous y abonner en scannant ce QR code.

Les procès-verbaux et délibérations des Conseils municipaux sont consultables uniquement sur le site Internet de la commune, rubrique « Conseil municipal ».



Bureau de vote

La commune, en relation avec la Préfecture, a déclaré un seul bureau de vote sur la commune, à savoir celui de Ludesse. Cette décision (cf. *arrêté préfectoral n°20241452 en date du 28 août 2024*) sera effective à compter des prochaines échéances électorales.

Cela s'inscrit dans une volonté de simplification administrative, d'optimisation des ressources et d'amélioration de l'organisation logistique des scrutins, tout en maintenant un service de qualité pour les électeurs.

Cette décision permet également une gestion plus efficiente des moyens humains et financiers dans le respect des obligations légales.

La commune reste à l'écoute de ses administrés pour accompagner au mieux cette transition.

Soyons citoyens !

Afin de faciliter le bien-vivre ensemble, nous vous rappelons ci-dessous la réglementation à respecter :

Travaux d'extérieur

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(Arrêté préfectoral du 12 juin 2024)

Il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin (Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte des déchets) et Circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux, quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (Arrêté préfectoral du 26 avril 1991).

Nous remercions les propriétaires de chiens d'éviter toute divagation de ceux-ci dans les villages, afin d'éviter des comportements dangereux pour eux ou les habitants, et de veiller à ce que les déjections soient ramassées ou réalisées hors du domaine public. Une canisette est disponible place du Couder à Chaynat afin de limiter les déjections sauvages. **La divagation d'un chien est passible d'une amende de 150 € et la déjection sur la voie publique de 135 €.**

Déchets

Nous vous remercions de bien veiller à la fermeture des sacs à ordures ménagères et d'éviter l'encombrement des points propres, notamment en période de fêtes (privilégier à cette période le dépôt en déchèterie).

Les déchets autres que les ordures ménagères, le tri sélectif, les biodéchets et le verre doivent être déposés à la déchèterie de Montaigut-le-Blanc.

Stations d'épuration

Des analyses en date du 13 mars 2025 menées par le SATEA (Service Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement) montrent des rejets non conformes dans les eaux usées qui arrivent aux stations d'épuration de Ludesse et Chaynat.

A Ludesse, il s'agit de lingettes qui obstruent le dégrilleur et peuvent provoquer un débordement. Nous rappelons que **les lingettes**, de même que les protections hygiéniques, **doivent être jetées dans les ordures ménagères** et non dans les sanitaires. Pour rappel, **toute intervention des services d'assainissement de l'Agglo Pays d'Issoire qui révélera la présence d'un bouchon au niveau de la boîte de branchement est refacturée au propriétaire ou au locataire de l'adresse concernée.**

A Chaynat, la présence d'huile alimentaire (huile de friture) a été détectée. **Cette huile doit être déposée à la déchèterie de Montaigut-le-Blanc** et ne doit pas être jetée avec les eaux usées.

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2025

Samedi 21 et dimanche 22 juin : ball'trap à Chaynat

Vendredi 27 juin : kermesse de l'APE à Ludesse

Samedi 26 juillet : fête de Sainte-Anne à Ludesse – rendez-vous à 18h30 à l'église

Dimanche 3 août : fête de Saint-Etienne à Chaynat – rendez-vous à 11h à l'église

Un moment convivial sera proposé par la commune aux habitants à l'issue des cérémonies religieuses.



Bulletin municipal édité par la Commune de Ludesse, 1 place Robert-Tacheix, 63320 LUDESSE

Directeur de la publication : Nicolas ALIZERT - Responsable de la rédaction : Élisabeth VIDAL

Coordination : Virginie JAMOT – Comité de rédaction : équipe municipale

Rédaction et conception : Commune de Ludesse – Photos : équipe municipale - Mise en page et impression : M'Graphic - Diffusion gratuite

Date de dépôt légal : juin 2025 - Date de parution : juin 2025 - Numéro ISSN : 2804-0481